

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine,

Messieurs BOREL Michel, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel ;

Excusés : Mme DAPVRIL Pascale (pouvoir à Mr ROUDON Gabriel), Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mr BRIAS Bernard (pouvoir à Mr BOREL Michel), Mr TROUVE Martial (pouvoir à Mme MAZOYER Martine) ;

Absent : RAYNARD Daniel ;

1. **Compte Rendu du 30 juin 2017**

Le compte-rendu du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. **Dissolution du SIDEC et transfert de l'actif et du passif**

Suite à la Délibération du Syndicat Intercommunal SIDEC en date du 28 juillet 2017 qui approuve sa dissolution et la répartition de son actif et passif, les communes qui composent SIDEC doivent aussi se prononcer sur cette dissolution et répartition de l'actif-passif. Le Maire rappelle qu'elle fait suite à la prise de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique » par la communauté de communes du Pilat Rhodanien au 1er janvier 2017 par l'arrêté n°384 du 29 décembre 2016.

Le conseil municipal, approuve la dissolution du syndicat intercommunal du SIDEC à partir du 1er janvier 2017 ainsi que le transfert de l'actif et du passif du syndicat à la communauté de communes du Pilat Rhodanien;

3. **Tarifs du Centre de Loisirs**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les nouveaux tarifs proposés pour le service du centre de loisirs du Mercredi à Roisey suivant :

<i>Quotient Familial</i>	<i>1/2 journée matin (jusqu'à 12h)</i>	<i>1/2 journée matin + repas</i>	<i>Repas de 12h à 14h00</i>	<i>l'1h entre 14h et 19h</i>
<250	5,50 €	8,00 €	5,10 €	1,00 €
251 à 600 €	5,80 €	8,30 €	5,30 €	1,10 €
601 à 900 €	6,10 €	8,60 €	5,60 €	1,20 €
901 € à 1200 €	6,40 €	8,90 €	5,90 €	1,40 €
1201 à 1400 €	6,70 €	9,20 €	6,10 €	1,60 €
1401 € à 1 600 €	7,00 €	9,50 €	6,30 €	1,70 €
sup à 1600 €	7,30 €	9,80 €	6,30 €	1,80 €

4. Décisions modificatives

Suite aux remarques de la trésorerie pour la reprise de l'excédent des résultats antérieurs et au transfert de l'étude AD'AP du compte 21578 au lieu de 2031, le maire propose la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2113 / ONA – Terrains aménagés : +49 840,82 € 2316 / ONA – Restauration œuvres d'art : +2 000 € 2051 / 12 – Concessions et droits similaires : +2 700 € 2188 / 12 – Autres immobilisations corporelles : +2 000 € 2158 / 12 – Autres installations, matériels : +1 000 € 21578 / 041 – Autres matériel et outillage : +2 184 €	001 - Solde d'exécution investissement : +157 540,82 € 1641 – Emprunts : - 100 000 € 2031 / 041 – Frais d'études : +2 184 €

Le conseil vote la DM à l'unanimité.

5. Annulation de l'emprunt pour les travaux d'enfouissements des réseaux secs

Suite à la décision modificative (point n°4), le conseil à l'unanimité décide d'annuler la demande d'emprunt de 100 000 € pour l'enfouissement des réseaux secs voté le 20 juin dernier.

6. Consultation logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire au vu des multiples problèmes de gestion du cimetière (emplacements, type de concessions et les renouvellements, personnes enterrées) propose de faire une consultation auprès de différentes sociétés afin d'acheter un logiciel de gestion avec la mise en place des données. Le conseil municipal est d'accord.

7. Consultation Travaux du cimetière

Monsieur le Maire propose de faire une consultation afin de diminuer les problèmes de ravinement des gravillons a chaque pluies forte. Elles génèrent beaucoup de temps de main d'œuvre des employés municipaux afin de remettre en état le cimetière. Le conseil municipal est d'accord pour faire une consultation.

8. Travaux route Gorand au Camiers

Les travaux sur route à la limite de Maclas a été commandé suite à la demande de la commune de Maclas. Cette voirie était en très mauvaise état. La prise en charge à 50 % de la facture pour chaque commune du devis de 5 819,76 € TTC.

Le conseil approuve la décision.

9. Indemnités des élus

Suite à la réforme de la grille indiciaire de la fonction publique mise en place a partir du 1^{er} janvier 2017, la trésorerie demande à la commune de se mettre en conformité concernant les indemnités des élus. Monsieur le Maire propose que les indemnités soient basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique soit de 31 % pour le Maire et de 8,25 % pour les adjoints à partir du 1^{er} janvier 2017 et non plus en donnant le point d'indice qui peut fluctuer. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

10. Prise en charge du transport scolaire du RPI – année scolaire 2016-2017

Comme toutes les années, les familles de Véranne ayant au moins un enfant scolarisé à St Appolinard dans le cadre du RPI sont remboursées d'une partie de la carte de transport valant 90 €. Monsieur le Maire décide de proposer la même somme que pour l'année

scolaire 2015-2016 soit un montant de 50 €. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des présents.

Questions Diverses

- **Centenaire** : au vu du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, la commune souhaite faire quelque chose. Madame Mazoyer a présentée ce qu'elle proposait sur le thème de « entre guerre et paix » concernant les vérannaires pour fin octobre 2018. Une demande devra être faite avant le 16 octobre 2017.
- **Visage du Pilat** : propose le 23 septembre une rencontre sur le thème de la toponymie.
- **Endurance équestre** : L'épreuve 2017 a été annulée. Le Maire annonce que la commune a acheté les médailles. Elles serviront pour l'année suivante.
- **Salles des fêtes et associations** : Les salles pourront être mises à dispositions gratuitement aux familles de Véranne pour recevoir lors d'un enterrement d'une personne dans le cimetière de Véranne.
- **DIA** : Le maire a informé les conseillers des différents demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption pour aucune de ses ventes.
- **Cantine** : le maire se pose la question pour la cantine de passer à la facturation. Cette question sera débattue à une prochaine séance.

La séance est levée à 21h45

Secrétaire de Séance
Cyril MARLHES